

4 PAGES

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Edito ■ Depuis la rentrée 2013 le ministère de l'Éducation Nationale a lancé ce qui devait être le « grand chantier de l'éducation prioritaire » avec pseudo-concertations et assises. Les 14 mesures clés annoncées jeudi 16 janvier 2014 sont bien loin des promesses d'amélioration des conditions d'enseignement des élèves et de travail des enseignant-e-s ! Aucun plan d'envergure pour l'éducation prioritaire mais plutôt une continuité des ECLAIR et de l'école du socle.

Dans un contexte d'austérité budgétaire et alors que l'éducation prioritaire a avant tout besoin de moyens supplémentaires le gouvernement ne propose que des miettes. Rien sur les seuils, les effectifs, les dédoublements, les RASED... aucun changement pour les élèves, ni pour la majorité des personnels de l'éducation prioritaire.

Les quelques mesures améliorant les conditions de travail (temps de concertation et de suivi des élèves : 1h30 en collège, 9 jours dans le premier degré ; doublement de la prime ZEP) concernent uniquement « les réseaux les plus difficiles » (REP+). Ces réseaux sont chiffrés à 350 établissements ce qui correspond au chiffre des établissements aujourd'hui en ECLAIR (333).

Rien donc pour les 2/3 de l'éducation prioritaire à l'exception d'une augmentation de 50 % de la prime ZEP soit 50 euros par mois en collège quand les salaires sont gelés depuis 4 ans!



Urtikan...

Dans le 1er degré (scolarisation des enfants de moins de 3 ans et « plus de maîtres de classes »), les mesures annoncées ne sont, là-encore, accompagnées d'aucun moyen en termes d'effectifs élèves et de personnels.

Dans un contexte d'augmentation des effectifs, ces maîtres et maîtresses supplémentaires seront nécessairement affecté-e-s devant des classes !

Non seulement les quelques mesures envisagées ne concernent qu'une minorité mais elles constituent une régression dans la suite logique de la libéralisation de l'école.

Pour le ministère, éducation prioritaire devient synonyme d'école du tout numérique et d'école du socle appelée désormais « référentiel ». Une éducation au rabais pour les classes populaires, des enseignant-e-s remplacé-e-s par des activités en ligne, c'est l'ambition du ministère pour l'éducation prioritaire.

Ces mesures entérinent par ailleurs l'autonomie des établissements et la contractualisation des moyens. La hiérarchie est renforcée avec le recrutement des enseignant-e-s sur profil, la multiplication des échelons de « pilotage » sur le modèle des préfets des études, l'organisation des remplacements à l'interne... La concurrence entre établissements devient la règle, l'argent ira à celles et ceux qui présenteront à la hiérarchie le meilleur projet.

Enfin la précarité dans l'éducation nationale est elle aussi renforcée : embauche d'assistant-e-s d'éducation, pour l'encadrement des élèves de 6ème (aide aux devoirs, tutorat...) jusqu'à 16h30, d'assistant-e-s chargé-e-s de prévention et de sécurité (réaffirmation d'un traitement sécuritaire de la difficulté scolaire)... voir encart précarité p 4

Sommaire

● Edito	1
● Petite histoire et principes des dispositifs de l'éducation prioritaire	2
● Quels critères pour l'éducation prioritaire ?	2
● Nos revendications pour l'éducation prioritaire	3
● Et la prime ?	3
● L'école c'est nous qui la faisons	3
● La précarité	4
● Un enseignement polytechnique dans le secondaire ?	4

PETITE HISTOIRE

ET PRINCIPES DES DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

1981 - 1997 : l'ère de la « compensation » : donner plus à ceux qui ont moins.

1981 : l'influence des sociologues Bourdieu et Passeron aboutit à la mise en place des ZEP. Le constat est double : il existe de grandes inégalités sociales d'accès au savoir, qui sont renforcées par l'école du fait des modes de transmission du savoir et du fonctionnement du système éducatif et certains quartiers concentrent les difficultés. Deux mesures sont prises : une labellisation ZEP des établissements sélectionnés et l'attribution de personnels supplémentaires et une indemnité « ZEP » pour les enseignant-e-s.

En 1989 puis 1993 des mesures renforcent celles existantes : diminution du nombre d'élèves par classe, augmentation des établissements classés en ZEP.

1997-2002 : de la démocratisation du système scolaire à la promotion d'une élite issue des ZUS

Le rapport Moisan-Simon dénonce l'extension « démesurée » des ZEP et prône une baisse du nombre d'élèves scolarisés en ZEP. Les Réseaux d'éducation prioritaire se substituent au dispositif ZEP dans des établisse-

ments ZEP reconnus moins difficiles, et disposent donc de moins de moyens. Des « pôles d'excellence » sont implantés : classes musicales, sportives, européennes. Le but n'est pas la réussite de tous les élèves mais de pousser, dans la circulaire du 8 février 2000, une « jeune élite scolaire qui émerge des quartiers populaires à aller le plus loin possible ».

2002- 2012 : de l'éducation prioritaire à l'éducation sécuritaire : vers « l'élève à risque ».

Suite aux violences urbaines de l'automne 2005, et en raison de motivations idéologiques, sont mises en place de nombreuses mesures sécuritaires d'encadrement et d'incarcération des mineurs. Dans l'éducation nationale, les mesures « sécuritaires » sont nombreuses : l'installation de policiers référents, d'Établissements de Réinsertion Scolaire, d'Équipes Mobiles de Sécurité académiques. Enfin le dispositif ECLAIR, qui concerne les établissements concentrant « le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence » constitue un glissement important : on n'agit plus sur l'échec scolaire, mais sur la violence scolaire. Les ZEP sont divisées : des moyens sont alloués aux établissements « Réseaux Ambition Réussite » grâce à un redéploiement à la défaveur d'autres établissements, les « Réseaux de Réussite Scolaire ».

QUELS CRITÈRES POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

■ L'attribution du « label » ZEP aux établissements, telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'ici ou telle qu'elle est envisagée dans les pistes pour l'avenir par le gouvernement, est contestable en bien des points. D'abord, cette labellisation est soumise au bon vouloir des collectivités locales et des directions d'établissements, et par là, à des calculs qui ne tiennent pas forcément compte des besoins objectifs des élèves. Combien de municipalités et de directions n'ont pas demandé leur classement ZEP sous prétexte d'une « stigmatisation » de l'établissement concerné (comme si, ZEP ou pas ZEP, les familles ne pratiquaient pas déjà l'évitement de la carte scolaire) ?

Par ailleurs, les critères retenus se focalisent trop exclusivement sur des indicateurs scolaires (toujours pour pointer de façon culpabilisante « l'échec » dans lequel se trouvent les élèves). Pire : des critères sécuritaires sont envisagés, puisqu'il est question de prendre en compte les Zones de Sécurité Prioritaires pour élaborer la nouvelle carte de l'éducation prioritaire ! **SUD éducation refuse une carte ZEP basée sur des critères de violence ou «d'échec» scolaire.** Non ! **Le fond du problème, la grande injustice, ce sont la précarité et les inégalités de richesse dont pâtissent nos élèves.** ■

SUD revendique donc que la carte ZEP soit basée exclusivement sur des critères sociaux portant sur la précarité du logement et de l'emploi, le niveau de revenu des familles.

Pour pallier les inégalités de richesse entre collectivités locales, **SUD revendique** également que soit pris en compte le revenu par habitant et par ville, département, selon l'école, l'établissement concerné.

Enfin, pour que soient donnés à TOUS les établissements qui en ont besoin les moyens nécessaires,

SUD revendique des seuils objectifs, transparents, et une intégration automatique à la carte ZEP pour tout établissement qui remplit ces critères. Et parce que ce n'est que sur le long terme que des améliorations peuvent se construire, **cette intégration doit se faire pour une durée minimum de 5 ans**, sous le contrôle des instances paritaires (CDEN, CTA). Dans ces instances, **SUD éducation** défendra les demandes de classement des établissements à la limite des seuils.

NOS REVENDICATIONS POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'éducation prioritaire est avant tout une question de redistribution des richesses : il s'agit de donner plus à ceux qui ont moins. SUD éducation refuse une réforme de l'éducation prioritaire à moyens constants et revendique :

Une baisse des seuils : la suppression des seuils est vécue par tous les collègues comme une atteinte aux conditions de travail et aux conditions d'enseignement. Défendre les seuils, c'est permettre aux personnels dans des établissements ZEP ou non de maintenir la qualité de l'enseignement. SUD éducation revendique **16 élèves dans toutes les classes** de l'éducation prioritaire.

Une baisse du temps de travail : la charge spécifique de travail doit aussi être reconnue en ZEP. Il en va des conditions de travail des personnels. SUD Éducation revendique **1/9e de minoration de services** pour tous les personnels de l'éducation prioritaire (enseignant-e-s, vie scolaire, agent-e-s...) en plus de nos revendications sur le temps de travail pour tou-te-s.

Un encadrement renforcé des élèves : il n'existe pas de texte officiel sur cette question, ce qui donne lieu à des situations extrêmement variées d'un établissement à l'autre, en fonction de l'histoire des mobilisations locales. Il serait juste qu'une règle collective s'applique et permette un suivi personnalisé de scolarité. En ZEP, SUD éducation revendique **1 CPE pour 4 classes, 1 AED pour 50 élèves** (pour le 2nd degré).

Des dispositifs d'aide et de prévention complets : **1 RASED complet** par groupe scolaire et **1 enseignant-e supplémentaire** pour cinq classes (pour le 1er degré).

Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue) : face aux difficultés spécifiques des élèves des établissements ZEP, SUD éducation affirme la nécessité d'une **infirmerie** ouverte sur tout le temps scolaire, la présence d'un **médecin**, d'un-e **assistant-e social-e** et d'un-e **psychologue dans tous les établissements**.

Des mesures permettant la stabilisation des équipes : les établissements ZEP connaissent une grande instabilité des équipes éducatives qui ne permet pas la continuité pédagogique et le suivi des élèves. SUD Éducation revendique la **titularisation et formation de tou-te-s les contractuel-le-s** ainsi que le financement des

études pour permettre aux jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement.

Et la prime ?

Compensation contre conditions de travail difficiles ?

Si on considère que la prime ZEP est une forme de reconnaissance à minima, pour notre institution, des conditions de travail difficiles spécifiques aux ZEP, elle ne les compense en rien.

Au contraire cette prime exonère à bon compte notre institution d'une véritable réflexion sur la spécificité des difficultés rencontrées par les collègues de ZEP.

Pour SUD éducation ce qui prime sur la prime, ce sont les revendications pour de meilleures conditions de travail pour les enseignant-e-s et de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et non la compensation de leur pénibilité par une prime qui ne diminuera en rien les difficultés du métier en ZEP.

C'est pourquoi, nous revendiquons la compensation du temps de travail par une baisse de temps de service et une amélioration des conditions de travail : une baisse des seuils, une baisse du temps de travail, un renforcement du taux d'encadrement des élèves, de réels temps de concertation entre équipes qui apporteront aux collègues en ZEP plus d'épanouissement au travail, plus de sens donné au métier, qu'une prime ZEP renégociée.

Prime contre augmentation salariale ?

Les primes ne sont pas des augmentations salariales et n'entrent pas dans le calcul des cotisations pour les retraites...

Il n'est pas question d'accepter une baisse de rémunération pour quelque personnel que ce soit, pour Sud éducation la question principale est celle de l'augmentation des salaires !

Une vraie solution : l'augmentation uniforme des salaires : + 400 euros par mois pour tous les salaires jusqu'à un plafond de 3 000 euros, pour réduire l'éventail des rémunérations, avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros et l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite. Nous combattons toute rémunération « au mérite » et toute évolution différenciée des carrières.

Le grain de sel de Sud

L'ÉCOLE C'EST NOUS QUI LA FAISONS !

Le ministère porte un projet pour l'école : concurrence entre établissements, gestion managériale, adaptation à l'entreprise. Nous avons le nôtre, qui ne concerne pas que l'éducation prioritaire : **tou-te-s les élèves ont droit à une éducation émancipatrice. SUD éducation revendique pour l'éducation en général :**

POUR LES PERSONNELS

→ **Parce que les établissements scolaires doivent redevenir des espaces sociaux émancipateurs**, nous souhaitons **créer un contexte éducatif de qualité** : SUD Éducation revendique **un encadrement renforcé** : Un maître supplémentaire pour 5 classes dans le premier degré et des RASED complets.

→ **Parce qu'un enseignement de qualité ne saurait se faire sans une formation de qualité** pour les enseignant-e-s, SUD Éducation revendique :

-Le **recrutement** à Bac + 3 avec deux années de formation rémunérées, comme fonctionnaire stagiaire en institut supérieur de formation.

-Une **formation initiale** qui alterne théorie et pratique (des stages d'observation des publics visés dans un premier temps puis des stages en responsabilité). Cette formation présentera les pédagogies dans leur diversité, notamment les expériences pédagogiques alternatives car nous revendiquons la généralisation d'un système alternatif

éducatif lié à une transformation sociale.

-Le retour d'une véritable **formation continue**, institutionnelle ou non, pour permettre aux enseignant-e-s d'interroger régulièrement leurs pratiques de classe et de les enrichir.

→ **Parce que les établissements scolaires sont de plus en plus soumis à une hiérarchisation intense des rapports, la seule réponse possible est de favoriser l'existence d'une véritable communauté éducative.** C'est pour-

quoi **SUD éducation revendique** l'intégration du **temps de concertation** et des projets dans le temps de service des personnels (14 + 3 heures dans le second degré). SUD revendique également la **liberté pédagogique des équipes**.

➔ **Parce que nous voulons travailler moins pour travailler tous et toutes** SUD Éducation revendique le **refus des heures supplémentaires**

➔ **Parce qu'à travail égal, nous voulons un statut égal pour tou-te-s** : SUD Éducation revendique une **titularisation** sans condition de concours de tous les **précaires**.

POUR NOS ÉTABLISSEMENTS :

➔ Parce que nous voulons que l'école soit à la fois éducatrice et émancipatrice elle doit être structurellement repensée. **SUD Éducation revendique** donc des **effectifs réduits** :

- Une baisse des seuils pour tous ! 16 élèves maximum en éducation prioritaire, 12 en SEGPA et 20 pour toutes les autres classes.

- Des seuils inférieurs en Lycées Pro ! 18 élèves maximum par classe

- Des **établissements à taille humaine** ! Des collèges de 400 élèves, des lycées de 800 élèves maximum.

Sud Éducation revendique également un **plan national de construction et de rénovation des établissements**.

➔ Parce que nous voulons une école pour tous et toutes, **SUD revendique** une **réelle mixité scolaire** sans possibilité de contournement de la carte scolaire dans les communes et les départements, sans jeu d'options à l'intérieur des établissements, et sans classes de niveau.

DANS NOS PRATIQUES PÉDAGOGIQUES :

➔ **Parce que chaque élève est différent** et doit pouvoir trouver sa place dans le système scolaire, parce que les élèves doivent pouvoir être auteurs de leurs apprentissages, il est urgent de **faire la place aux pédagogies actives**, par les formations initiales et continues, et par le soutien aux enseignant-e-s et équipes engagées dans cette voie.

➔ **Parce que l'aide aux élèves en difficultés et la prise en compte de certaines spécificités exige des moyens humains et une réelle formation**, nous exigeons des **RASED complets**.

➔ **Parce que le service public d'éducation doit établir l'égalité de la formation de toutes et tous**, nous revendiquons un **enseignement polytechnique pour toutes et tous**.

➔ **Parce que l'éducation ne peut pas être une course aux financements, ni une compétition entre équipes ou établissements**, **SUD Éducation s'oppose à la mise en concurrence des projets** qui s'accroît depuis plusieurs années. Cette concurrence n'a qu'un seul objectif, réduire les dépenses publiques, mais génère du stress pour les personnels et soumet leurs pratiques au bon vouloir de décideurs parfois institutionnels, et parfois issus du privé. Nos projets pédagogiques ne sont pas fait pour rentrer dans des cases ! De même **nous rejetons la logique** qui voudrait qu'on puisse **évaluer nos pratiques** sur des données de « réussite scolaire » ne tenant compte que des **résultats chiffrés à des évaluations** (nationales ou locales). Nous rejetons également la logique visant à cul-

pabiliser les élèves en fonction de leur résultats scolaires. Éduquer ne veut pas dire formater, encore moins dresser à donner le bon résultat !

La précarité

L'éducation nationale emploie actuellement environ 30 000 enseignant-es contractuel-les dans le second degré, soit près de 8% des enseignants du second degré. L'Éducation nationale connaît également une précarité galopante dans le premier degré.

En quoi cela concerne-t-il l'éducation prioritaire ?

Les problématiques de la précarité et de l'éducation prioritaire sont liées. Les difficultés rencontrées par les équipes d'enseignant-e-s dans l'éducation prioritaire sont renforcées par la présence en grand nombre de contractuel-les. Ceux et celles-ci rencontrent en effet des difficultés spécifiques : découverte de leur affectation en septembre, après un été passé dans l'angoisse de l'incertitude de la réembauche, affectation sur deux ou trois établissements, pression hiérarchique énorme (un avis défavorable de l'inspection ou du chef d'établissement peut mettre fin à leur carrière !), absence de formation. Enfin, les non-titulaires se concentrent fortement dans l'éducation prioritaire : d'abord parce que le taux de remplaçants titulaires (TZR) y est souvent plus faible (5,8 % dans l'académie de Créteil contre 8 % au niveau national), mais aussi car certains établissements classés, notamment les ECLAIR, ne fonctionnent que grâce à la présence de contractuel-les, qui compensent la répulsion que ces établissements inspirent à la profession... et dans les ZEP aussi, certaines équipes pédagogiques ne comprennent que des non-titulaires, comme l'équipe de maths d'un collège d'Aubervilliers. La nouvelle mesure mis en place par le ministre, permettant de recruter des AED pour accompagner les sixièmes lors d'activités de soutien et de découverte culturelle ne fera qu'ajouter de la précarité à cette situation.

La seule solution envisageable, pour SUD éducation, est la titularisation et la formation de tou-tes les précaires, sans condition de concours ni de nationalité !

SUD
LE GRAIN DE SEL

Un enseignement polytechnique dans le secondaire ?

L'enseignement au collège est dit généraliste alors qu'il n'aborde en réalité que des champs disciplinaires dits « intellectuels ». Seules quelques disciplines mettent en œuvre ponctuellement des réalisations techniques (technologie, sciences, arts...). A la fin du collège un élève aura abordé un grand nombre de sujets mais sera passé à côté de pans entiers des connaissances humaines. L'étude des objets et des techniques du monde qui l'entoure est repoussée au lycée ou aux études supérieures, en fonction de la spécialisation que les élèves auront choisie ou qu'ils auront subie suite à leur parcours en école primaire et au collège. Ainsi, un élève orienté en lycée général n'abordera jamais les techniques de base du monde technologique qui est le notre (sauf à devenir technicien ou ingénieur) et un élève orienté en lycée professionnel se consacrera peu à peu à un seul champ de connaissance, en délaissant les autres.

L'éducation nationale produit donc des individus spécialisés ou pré-spécialisés, ce que l'on peut aussi voir comme des individus à la formation largement incomplète et « orientés » tant bien que mal, des

individus qui n'ont pas les outils pour comprendre leur environnement, et encore moins pour avoir prise sur ce dernier.

Ainsi, promouvoir un enseignement polytechnique intégrant les disciplines techniques et intellectuelles revient à promouvoir un enseignement vraiment généraliste pour toutes et tous : un collège unique digne de ce nom, et un lycée unique polyvalent.

Enfin, d'un point de vue pédagogique l'enseignement polytechnique doit permettre de contextualiser les apprentissages. En favorisant la mise en place d'un véritable travail interdisciplinaire et de projets ambitieux visant des réalisations concrètes, les apprentissages deviennent concrets et prennent du sens. C'est en mobilisant simultanément différentes techniques et différentes connaissances pour atteindre un objectif que les élèves prennent du plaisir et saisissent les enjeux de leurs apprentissages théoriques.

C'est pourquoi promouvoir l'enseignement polytechnique dans le secondaire doit permettre de tendre vers une éducation émancipatrice, permettant des choix de vie conscients et assumés.